

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« SOUTENIR LES ARTS VIVANTS DANS LES TERRITOIRES »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 15 et 16 décembre 2022

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : X / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE

Nom et numéro du rapport :

S100 - Favoriser le développement et l'accès à la culture

Exposé des motifs

Le budget primitif pour la culture de 2023 est en rupture avec les précédents budgets, en particulier en ce qui concerne les soutiens à la création et à la mobilité à Avignon.

Le soutien à la création est revu à la baisse de façon importante au profit des scènes nationales mais sans montant identifiable auprès des plus petites et locales associations et entreprises culturelles implantées dans les territoires. Pourtant, le développement de la pratique culturelle, professionnelle et amateur, passe par l'implantation des structures dans les territoires et par la co-construction avec les habitants.

Renvoyer les aides à la création au nouveau dispositif « Région Médicis » et aux scènes nationales ne pourra pas concerner des associations et entreprises de dimension locale et sans ingénierie interne.

Les seules réponses obtenues par les acteurs locaux de la culture à leurs demandes de subventions faites à la région sont la suspension sans discussion préalable des aides à la création pour 2023. Encore une fois, la méthode utilisée apparaît complètement inadaptée au nécessaire travail de pilotage et de soutien de la région Pays de la Loire aux côtés des acteurs de la culture.

Enfin, alors que le sixième Pôle Culturel Régional, celui des Arts Vivants, voit le jour, la réduction très forte des aides à ce secteur par la région met d'emblée en difficulté cette organisation.

Supprimer le lieu représentant la région Pays de la Loire au festival d'Avignon est annoncé par la région ; pour le groupe L'Ecologie Ensemble, c'est l'occasion de recentrer les aides au profit des compagnies de théâtre se rendant à cet évènement tellement déterminant pour assurer la programmation et le

rayonnement des professionnels de ce secteur.

En intégrant ces deux lignes budgétaires, ce sont au total les dispositifs territorialisés, aides à la mobilité, dispositif voisinage, dispositif « actions collectives – économie culturelle », aides à la création pour le spectacle vivant qui sont revus fortement à la baisse ou supprimés.

Le groupe L'Écologie Ensemble propose de réintégrer dans le budget 2023 les aides à la création et aux déplacements à Avignon au bénéfice direct des associations et entreprises culturelles créant dans les territoires des Pays de la Loire.

Délibéré : Le conseil régional des Pays de la Loire soutient les associations et entreprises culturelles implantées dans les territoires de la région. A ce titre, la région prévoit 695 000 € pour les aides à la création, professionnelles et amateurs. La région prévoit 570 000 € pour les aides au déplacement au festival d'Avignon pour les compagnies de théâtre de la région.

Intégrer page 36, paragraphe 2.2 Soutenir le maillage culturel régional de création et de diffusion dans les territoires

Le conseil régional des Pays de la Loire soutient les associations et entreprises culturelles implantées dans les territoires de la région. A ce titre, la région prévoit 695 000 € pour les aides à la création, professionnelles et amateurs. La région prévoit 520 000 € pour les aides au déplacement au festival d'Avignon pour les compagnies de théâtre de la région.

695 000 € pourront être prélevés sur le programme concernant la transformation de l'Hôtel de Région en lieu de programmation culturelle et 520 000 € sur le programme « Festivals de spectacle vivant d'intérêt régional »



Franck NICOLON
Conseiller régional